



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

N° DE L'ACTE : DEC2026-05-13-14 en date du 13 mai 2026

SERVICE : Services Techniques

OBJET : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE
DE LA SALLE POLYVALENTE
AVENANT 2 AU MARCHÉ 2024-11 – PROLONGATION DE DELAI
GROUPEMENT ITINERAIRES ARCHITECTURE

- Nous, Mathieu GAGLIARDI, Maire de la Commune de **SELONCOURT**,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22, modifié par la loi du 23 novembre 2018,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20260402 02, réuni le 02 JUIN 2026, par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation (alinéa 3), de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, alinéa 4,
- Vu la décision du Maire n°20240219-19 d'attribuer le marché de Maitrise d'œuvre 202411 d'un montant total de 100 000.00 € H.T. soit 120 000.00 € T.T.C.
- Vu la décision du Maire n°20241009-52 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché 2024 11 avec le groupement ITINERAIRES ARCHITECTURE pour un montant de 9 851.27 € H.T. soit 11 821.52 € T.T.C.

CONSIDERANT

- La nécessité de prolonger la durée du marché de maitrise d'œuvre pour les raisons suivantes :
 - Démarrage des travaux repoussé de 8 mois dans l'attente de réponse des organismes financeurs,
 - Interruption des travaux pour cause de location de fin février au 23/03/2026.

DECIDONS

Article 1 : Un avenant n°2 au marché 202411 est signé avec ITINERAIRES ARCHITECTURE, prolongeant le marché de 20 mois soit jusqu'au 13/09/2027 année de parfait achèvement des travaux comprise.

Article 2 : Conformément à l'article L.2122.-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal. Transmission sera faite à Monsieur le Sous-Préfet par voie électronique.

Fait à Seloncourt, le 13 mai 2026

Le Maire
Mathieu GAGLIARDI

